

# Bulletin Municipal N° 33

CHAUSSENAC

DÉCEMBRE 2004



Liberté Egalité Fraternité



*Meilleurs vœux pour l'année 2005.*

### A chacun ses responsabilités ... de l'État au citoyen



**Le Congrès...** : Il y a quelques semaines, j'ai assisté au congrès annuel des Maires de France où élus urbains et ruraux se côtoient durant trois jours. Aussi ai-je été saisi par le vent d'inquiétude profonde qui a soufflé sur ce congrès ? Pessimisme ? NON réalisme... C'était presque un réconfort de pouvoir partager cette inquiétude avec d'autres élus du peuple. Mutation irréversible de nos campagnes, dirons certains ! Pas si sur ! Car ce mécontentement peut aussi se transformer en vent de colère comme l'ont manifesté les élus de la CREUSE face à la « casse des services publics qui touche de plein fouet les zones rurales ».

**Le Conseil régional...** : C'est presque avec surprise que les assises régionales organisées récemment par la nouvelle majorité du Conseil Régional ont rassemblé tant de monde à Ydes et à Aurillac. La libre expression de nombreux participants témoignait de la nécessité de définir une stratégie collective plutôt que de saupoudrer des aides individuelles ou d'arroser des clientèles acquises. L'ambition de la Région est louable et ne saurait décevoir, car les dix années qui viennent s'avèrent cruciales pour stopper le déficit d'emplois et le départ des jeunes de nos territoires.

**L'État...** : L'État a également sa part de responsabilité en profitant de la décentralisation pour transférer aux collectivités locales (communes, Départements, Régions) des charges financières qu'il assumait auparavant. De même l'Europe et les effets de la mondialisation ne doivent pas être des prétextes pour remettre en cause les principes républicains et l'égalité des citoyens dans leurs droits et liberté.

Ces engagements me paraissent la juste exigence des municipalités qui oeuvrent quotidiennement, pas à pas, pour créer le meilleur environnement et apporter les meilleurs services publics à leurs habitants.

**La Commune...** : J'estime que CHAUSSENAC, en 2004, fait partie des communes qui ont répondu à ces objectifs :

- en réalisant les équipements communaux (lagunes, voiries, éclairage public, ...)
- l'entretien de son patrimoine,
- en s'engageant pleinement envers le monde associatif,
- en anticipant le départ en retraite de Monsieur Noël Dumas.

**2005** sera encore plus exigeant par la nécessité de réussir l'implantation d'un nouveau point-multiservices dans l'immeuble acquis à Monsieur et Madame Juillard (place de la mairie), la recherche de nouvelles ressources en eau potable, l'amélioration d'une nouvelle partie de voirie communale, ...

Nous aurons d'autant plus de chances de réussir dans ces projets que chaque habitant fera preuve de civisme dans l'esprit du respect de ce que les anciens ont construit avant nous et de ce que les adultes seront capables de transmettre à leurs enfants pour qu'ils deviennent eux aussi de futurs citoyens.

**Bonne année à tous.**

J. Klem,  
Maire.

*Depuis le 5 août 2004...*  
**Activités et présence municipales,**  
*vie associative*

- Dimanche 5 août \* Cérémonie au barrage de l'Aigle, 60<sup>ième</sup> anniversaire, maquis d'Aynes. *J. Klem.*
- Jeudi 19 août \* Réunion avec Eurovia et la D.D.E. : voirie de Cheyssiol.
- Samedi 21 août \* Exposition de l'Association Chaussenacoise pour la Promotion de l'âne et du Poney.
- Samedi 21 août \* Départ des jeunes de « Jeunesse et Reconstruction ».
- Samedi 28 août \* Départ de l'Abbé De Laval, messe suivi d'un vin d'honneur à Pleaux. *A. Chamelot.*
- Samedi 4 septembre \* **Conseil Municipal.**  
 \* Réunion CODECOM « Pays de Salers » à Salers. *J. Klem, A. Chamelot.*
- Lundi 13 septembre \* Concours de l'Association des chevaux lourds à Pleaux. *A. Picaronny.*
- Vendredi 17 septembre \* Inauguration Station d'épuration de Pleaux.
- Jeudi 23 septembre \* Réunion « intercommunalité », Commission Tourisme à Tournemire. *A. Chamelot.*
- Vendredi 24 septembre \* Assemblée Générale du SIETOM à Drugeac. *J. Klem.*
- Lundi 27 septembre \* Conseil Communautaire à Salers. *A. Chamelot.*
- Samedi 2 octobre \* Comice de Chaussenac.
- Dimanche 3 octobre \* Réunion Comité des fêtes et Bibliothèque.
- Lundi 11 octobre \* Réunion de travaux « Réception lagunes ». *J. Klem, A. Picaronny, J.M. Delbos, S. Capel.*
- Samedi 16 octobre \* Réunion d'information « Assainissement » à Mauriac. *J.M. Delbos.*
- Dimanche 17 octobre \* Journée sur les « Touaregs ».



- Jeudi 21 octobre \* Assises Territoriales à Ydes. *J. Klem, S. Capel, D. Degoul.*
- Mardi 26 octobre \* Réunion Syndicat Transport à Pleaux. *G. Lavergne.*  
 \* Réunion Centre Lait à Chaussenac.
- Dimanche 14 novembre \* Commémoration du 11 Novembre.
- 16 au 18 novembre \* Congrès des maires à Paris. *J. Klem.*
- Vendredi 19 novembre \* Inauguration extension de la Maison de retraite de Pleaux. *G. Lavergne.*
- Samedi 20 novembre \* Sainte Barbe à Pleaux. *J.M. Delbos.*
- Dimanche 21 novembre \* **Conseil Municipal.**
- Jeudi 25 novembre \* Commission Environnement à Pleaux. *A. Chamelot.*
- Vendredi 26 novembre \* Assemblée Générale de l'Association Chaussenacoise pour la Promotion de l'âne et du poney.
- Lundi 29 novembre \* Conseil Communautaire à Salers. *A. Chamelot.*

Mercredi 1 décembre \* Inauguration des lagunes.



Samedi 4 décembre \* Repas de Noël du Club Rencontre.

Samedi 11 décembre \* Noël de la commune pour les enfants.



Samedi 18 décembre \* Assemblée Générale du Syndicat des 4 Cantons, St Chamant. **A. Chamelot.**  
\* Noël des sapeurs pompiers d'Ally.

\*\*\*\*\*

### *Etat civil (deuxième semestre 2004)*

#### *Décès : dont transcription de décès de personnes nées à Chaussenac*



- Le 16 avril : BEYNE épouse BREUIL Marie Melissa Alphonsine de Cussac à Aurillac.
- Le 11 août : DUMAS Jean Augustin, à Rochefort Montagne (63).
- Le 12 septembre : PUYRAIMOND Henri, à Mauriac, né en 1922 à Chaussenac.
- Le 22 septembre : CAPEL Jean Louis, route de la Grille.
- Le 29 septembre : LAUSSY Léon Jean Charles, à MOUGINS (06), né en 1915.
- Le 12 novembre : PATOUT épouse LAROCHE Jacqueline du Tilleul, à Mauriac.
- Le 8 décembre : PRAT Louis, à Aurillac.

\*\*\*\*\*

#### *Mariage :*

- Le 11 décembre à Chaussenac :  
**de Jean-Claude DELBAS et Christèle DENIS** de Cheyssiol.

\*\*\*\*\*

#### *Avis de mention de Mariage :*

- Le 11 septembre à Guyancourt (Yvelines) :  
**de MATHIEU Claudine** (née à Chaussenac en 1952)  
**et de Mohamed ASAMAR**



## Choisissons notre avenir ...

J'étais parti pour vous parler des difficultés économiques grandissantes du monde agricole, et puis, en cette belle période de Noël, j'ai envie de vous raconter la désopilante histoire de « LA PORCHERIE DE MARCHASTEL ».

Il était une fois un couple de jeunes agriculteurs (espèce en voie de disparition) avec deux enfants en âge (cas rarissime) et qui exploitaient une petite exploitation sur la commune de Marchastel, canton de Condat. Ils avaient monté une porcherie « naisseur » à savoir qu'ils commercialisaient les porcelets âgés de quelques semaines. Suite à l'accroissement constant des charges et des baisses répétées du cours du porc, le projet initial s'est avéré trop petit pour faire vivre le couple. Ils ont réfléchi, cherché des partenaires et ont opter pour un nouveau projet qui était l'engraissement des porcelets pour en faire un produit fini. Quarante charcutiers sortiront chaque semaine de la porcherie pour alimenter l'atelier de transformation d'un petit industriel local qui fabrique de la charcuterie d'Auvergne ; générant un certain nombre d'emplois. Au passage, il faut savoir que la majorité des produits charcutiers d'auvergne sont fait avec une matière première venue de porcheries de Hollande ou de Bretagne, car la production régionale est infime par rapport à la commercialisation finale.

Mais revenons à nos cochons, qui, bien sur, en grossissant produisaient plus de déjections. Des contrats ont donc été passé avec d'autres agriculteurs qui se sont engagés à épandre le lisier en respectant des plans d'épandages strictes, allant bien au-delà des normes minimales en vigueur. Pour l'agrandissement de la porcherie, un permis de construire a été demandé et obtenu.

Voilà une histoire bien banale me direz-vous !! Et c'est vrai qu'elle aurait pu l'être si ces jeunes n'avaient eu le tort d'habiter dans une réserve appelée « Parc Régional des Volcans d'Auvergne ». Cet organisme a émis un avis défavorable en invoquant une charte qui interdit ce type d'élevage dans l'enceinte du parc. En faisant fi des conséquences sociales et surtout humaines qui vont en découler, car étant donné les dépenses déjà engagées, si le projet n'aboutit pas, le couple va abandonner et partir (EN VILLE !). Mais comme disait Papon en 44, nous ne faisons qu'appliquer les textes !!! ...

Je ne connais pas la fin de l'histoire, car c'est Monsieur LE PREFET qui prendra la décision finale courant janvier ; mais je sais que ces jeunes ne vont pas passer un joyeux Noël.

Au-delà de cette tragédie, c'est la place qu'on va laisser aux paysans dans la société en général et dans la ruralité en particulier qui m'inquiète, car on voit arriver aujourd'hui dans nos communes de nouveaux colons propres sur eux et surs de leur fait. Aujourd'hui, on interdit une porcherie à Marchastel, mais demain on contestera l'épandage de lisier de bovins, on contestera des tracteurs trop bruyants ...

Peut-être certains agriculteurs ne sont pas trop respectueux, peut-être pourrions nous faire des efforts en matière de propreté des routes communales (qui coûtent cher !!!) et des couderes (repeints en bleu !), peut-être, peut-être ... mais nous restons les principaux défenseurs de l'environnement car nous sommes obligés de vivre en symbiose avec la terre et la nature.

Oui, les paysans continuent à façonner le paysage et à faire vivre la nature, mais ils le font avec les moyens qui sont à leur disposition aujourd'hui et ceux qui pensent que nous pourrions le faire comme il y a 50 ans se trompent.

Non, quoique puissent en penser les nouveaux senseurs, nous ne reviendrons pas taillables et corvéables à merci.

Que cela ne m'empêche pas de vous souhaiter de bonnes fêtes, avec une pensée pour G. Brassens qui disait « soyons tolérants, la liberté ira de soi ! ».

Jean-Marc DELBOS.  
2<sup>ème</sup> adjoint

## **Si on parlait tourisme . . . avec André CHAMELOT** (délégué suppléant à la CODECOM).

Le tourisme est l'une des principales compétences de la Communauté de Communes du pays de Salers (CODECOM).

**Q** Le conseil communautaire qui rassemble les délégués de toutes les communes adhérentes vient de décider la création d'un office de tourisme intercommunal. De quoi s'agit-il ?

**AC** : « Il s'agit de regrouper en un office intercommunal les points d'informations touristiques présents sur le territoire de la CODECOM ; ont été retenus dans ce cadre les points d'intérêts communautaires suivants :

*les offices de Tourisme de Salers et Pleaux,  
le Syndicat d'initiative de Saint Martin Valmeroux,  
le bureau d'information touristique de Tournemire. »*

**Q** Quelle sera sa structure juridique ?

**AC** : « Sa structure juridique s'établit par la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Office de Tourisme du Pays de Salers ». La Communauté dans le cadre de sa démarche de développement local, se doit de professionnaliser l'offre touristique sur son territoire, assurer la gestion et la mise en réseau des différents points d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique. Aux regard de la clientèle, qui se modifie et s'amplifie en permanence, il apparaît obligatoire de gérer cette structure sous une forme juridique adaptée aux besoins du service, afin de fournir des prestations aux exigences qualitatives et réglementaires. »

**Q** Une taxe de séjour va être mise en place pour financer cet office intercommunal. De quoi s'agit-il ?

**AC** : « C'est une taxe qui s'adresse à toute personne non domiciliée sur le territoire et séjournant dans un hébergement de la CODECOM. A savoir que cette taxe est appliquée partout en France et déjà en vigueur à Salers, Pleaux, ... . Celle-ci est perçue par l'hôtelier pour les meublés, chambres d'hôtes, gîte, camping, par nuitée et par personne en supplément du prix de location. »

**Q** Quel pourrait être, à votre avis, les actions prioritaires qu'il faudrait engager pour développer le tourisme local ?

**AC** : « Mettre en place une politique de développement à l'échelle de la CODECOM afin de structurer l'offre touristique, mettre en réseau des points d'information, promouvoir les projets touristiques à vocation intercommunale (circuits, hébergements, patrimoine, animations). Il est bon de savoir que notre territoire possède les 2 seuls villages du Cantal classés « plus beaux village de France » (Salers et Tournemire) et un site national le Puy Mary ; que nous possédons une importante faune et flore, des paysages somptueux et une architecture très bien conservée quelle soit de type Salersois ou Xaintrie, les églises et croix de chemins, circuit VTT et de randonnées ... des eaux vives et notamment une partie de la Dordogne, etc. Sans oublier que la valorisation touristique doit aller de pair avec la principale économie du Pays qui est l'économie agricole. »

**Q** Chausсенac a une histoire, du patrimoine bâti, une église magnifique, des objets de culte ... Comment les faire découvrir ? Ont-ils un intérêt touristique ?

**AC** : « Chausсенac avec son histoire bimillénaire, doit s'inscrire dans une mise en réseau avec les communes environnantes pour la découverte du patrimoine architectural et culturel. Sans oublier les superbes sentiers de randonnées qui peuvent s'intégrer dans un circuit intercommunal et notamment VTT, les ruisseaux, à une encablure de la Dordogne pour la pêche, etc. »

*« Le choix est vaste, le travail à effectuer aussi, mais l'avenir est rempli d'espoir. Ci-contre le logo représentant la CODECOM ' Pays de Salers ' que nous verrons apparaître bientôt à la croisée des chemins. »*



## *Tarifs 2005 : (augmentation fixée en moyenne de 2 à 3 % par rapport à 2004).*

- Facturation de l'eau du réseau communal :
  - Location du compteur : Forfait de 1,80 euros par mois.
  - Consommation de 1 à 20 m<sup>3</sup> : 1,96 € le m<sup>3</sup>,
  - Consommation de 21 à 50 m<sup>3</sup> : 1,08 € le m<sup>3</sup>,
  - Consommation de 51 à 100 m<sup>3</sup> : 0,37 € le m<sup>3</sup>,
  - Consommation de plus de 100 m<sup>3</sup> : 0,30 € le m<sup>3</sup>.
  
- Redevance assainissement :
  - de 1 à 100 m<sup>3</sup> : 0,38 € le m<sup>3</sup>,
  - au-delà de 100 m<sup>3</sup> : 0,20 € le m<sup>3</sup>.
  
- Remplacement de compteur :  
62 €.
  
- Concessions cimetière :
  - 2 m<sup>2</sup> : 57,00 €,
  - 4 m<sup>2</sup> : 108,00 €.
  
- Photocopies : tarif inchangé  
0,15 euros la photocopie (pour les particuliers),  
0,04 euros la photocopie (pour les associations).

\*\*\*\*\*

### *Consommation communale d'électricité :*

Station de pompage :	1726,30 €
Bâtiments communaux :	3114,14 €
Eclairage public :	2569,91 €
Total :	7410,35 €

pour 67 391 KWh.

\*\*\*\*\*

### *Consommation d'eau potable :*

Le volume facturé représente au total 34 418 m<sup>3</sup> soit 26 878 €, dont 6653 m<sup>3</sup> pour le village d'Escladines et 3830 m<sup>3</sup> pour le village de Contres, acheté au syndicat des eaux Ally-Escorailles-Brageac.

Le nombre total d'abonnés est de 278.

\*\*\*\*\*

### *Pour le syndicat de transport du canton de Pleaux :*

Participation transports à la demande année 2004: 644,96 €

Participation transports scolaires année 2004: 1050,96 €

○ Subventions 2004 :

Liste des associations ou actions spécifiques ayant reçues une subvention pour l'année 2004 :

A.C.C.A. Chaussenac.....	145,00 €
A.C.P.G. Chaussenac.....	130,00 €
A.D.A.P.E.I. Mauriac.....	40,00 €
A.D.M.R. Pleaux.....	70,00 €
Amicale Pompiers d'Ally .....	40,00 €
Ass. Cantalienne Amis de la Lecture.....	40,00 €
Ass. Eleveurs Multi Races Pleaux .....	25,00 €
Ass. Intermédiaire Mauriac.....	40,00 €
Ass. Paralysés de France.....	40,00 €
Ass. Parents d'Elèves d'Ally .....	220,00 €
Ass. Patrimoine Chaussenac .....	650,00 €
Ass. Promotion Ane et Poney .....	50,00 €
Ass. Services aux personnes .....	40,00 €
Ass. Sportive du Collège de Pleaux .....	50,00 €
Club 3 <sup>ème</sup> âge Chaussenac .....	360,00 €
Collège R. Cortat Pleaux (foyer coopératif) .....	40,00 €
Comice Agricole Chaussenac .....	315,00 €
Comice Agricole Pleaux .....	55,00 €
Comité A.F.N. Pleaux.....	75,00 €
Comité des Fêtes Chaussenac .....	1700,00 €
Comité Paroissial Chaussenac .....	280,00 €
Communauté de Religieuses Ally.....	65,00 €
Donneurs de Sang Pleaux .....	40,00 €
Eleveurs chevaux lourds Pleaux .....	40,00 €
Entente de la Maronne (football) .....	100,00 €
G.V.A. Mauriac, Pleaux, Salers.....	40,00 €
Herd Book spécial Race « Salers » .....	55,00 €
Institut Etudes Occitanes Aurillac.....	25,00 €
Jeunesse et Reconstruction .....	1525,00 €
Journée de la Salers.....	40,00 €
Lycée Mauriac .....	90,00 €
M.N.T. du Cantal (mutuelle).....	65,00 €
Secours populaire.....	50,00 €
Société de Pêche Mauriac .....	60,00 €
Union Sportive Chaussenac .....	800,00 €

\*\*\*\*\*

*Quelques chiffres ...*

○ Budget 2004 :

Les taux 2004 étaient les suivants :

7,57 % (TH)      11,35 % (FB)      61,21 % (FNB)

à noter que les taux moyens pour 2002 des communes du Cantal ayant entre 200 et 500 habitants les suivants : 8,01 % (TH) ; 14,57 % (FB) ; 70,54 % (FNB)

[TH : taxe d'habitation ; FB : foncier bâti ; FNB ; foncier non bâti]

\*\*\*\*\*

**Contribution communale** pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

*Le montant de la cotisation au titre de l'année 2004 s'élève à 6075,22 €.*



• **Achat de la licence IV (débit de boissons) par la commune :**

Suite à la décision du conseil municipal et à la proposition du cédant (Mme Agnès SEILLIER), la cession a été procédée devant notaire pour un montant de 4573,47 euros.

\*\*\*\*\*

• **Recensement des élèves résidants à Chaussenac :**

Premier degré : 13

Second degré : 6

Elèves scolarisés au Collège Raymond Cortat de Pleaux :

2003-2004 : 5

2004-2005 : 2

\*\*\*\*\*

• **Achat d'un nouveau photocopieur :**

La commune a du procéder à l'achat d'un nouveau photocopieur ; après consultations, le fournisseur retenu a été ABCD d'Aurillac pour un montant de 1674,40 euros (10983,34 F).

\*\*\*\*\*

• **Ordures ménagères : quelques chiffres.**

- 6440 tonnes ont été collectés et stockées dans les casiers de la décharge de DRUGEAC (gérée par le SIETOM, syndicat intercommunal).
- La commune de Chaussenac a collecté et déposé 67 tonnes d'ordures ménagères en 2003. Chaque tonne déposée est facturée par le SIETOM à 40 € en 2003 (ce montant était de 21,34 € en 1998 !!!).
- Au niveau départemental le projet d'incinérateur ayant échoué, le syndicat mixte de valorisation et de traitement des ordures ménagères a été dissous !! ... Chaque arrondissement doit maintenant trouver ses propres solutions pour stocker ou éliminer ses ordures... Qui va dorénavant assurer une cohérence départementale ?

- **Les compétences :** On sait que la Communauté de Communes du PAYS DE SALERS à laquelle nous adhérons a la compétence collecte des ordures ménagères. **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les ordures seront donc ramassées dans des bacs situés dans le bourg et dans les villages par une benne de la Communauté de Communes.** Par contre la collecte du tri sélectif (papier, verre, emballages ménagers) et le traitement resteront de la compétence du SIETOM de Drugeac, au même titre que le stockage des ordures ménagères (par enfouissement).

- **Listes des animaux nuisibles :**

La destruction à tir des espèces classées nuisibles s'effectue, après autorisation préfectorale individuelle dans les conditions des articles 4 et 5 prévus à cet effet, aux dates ci-après :

	ESPECES	MODALITES	PERIODE AUTORISEE
<b>Mammifères</b>	Fouine ( <i>Martes foina</i> )		du 1 <sup>er</sup> au 31 mars
	Martre ( <i>Martes martes</i> )		
	Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> )	-	du 1 <sup>er</sup> mars à l'ouverture générale de la chasse
	Rat musqué ( <i>Ondatra zibethica</i> )	-	
	Renard ( <i>Vulpes vulpes</i> )	-	du 1 <sup>er</sup> au 31 mars
<b>Oiseaux</b>	Cornille noire ( <i>Corvus corone corone</i> )	Le tir dans les nids est interdit	du 1 <sup>er</sup> mars au 10 juin
	Étourneau sansonnet ( <i>Stumus vulgaris</i> )	-	du 1 <sup>er</sup> mars à l'ouverture générale de la chasse
	Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )	Le tir dans les nids est interdit	du 1 <sup>er</sup> mars au 10 juin

- **Décentralisation :** décision du gouvernement

S'agissant des **routes départementales**, les personnels des DDE actuellement mis à la disposition du Conseil Général pour leur gestion seront transférés au département à partir de 2005. Cette première partie de la réforme unifie autorité hiérarchique et autorité fonctionnelle. Elle donne au président du Conseil Général la pleine maîtrise des moyens sur son réseau routier.

Concernant les **routes nationales**, la réforme qui s'engage est plus profonde. Elle part du constat de l'accroissement du réseau autoroutier au cours de ces trente dernières années avec aujourd'hui plus de 10 000 km d'autoroutes en service (dont 8 000 km sous forme de concessions).

Des changements, qui vont donc se dessiner dans les prochains mois et qui vont s'opérer sur les prochaines années. Le transfert des routes nationales d'intérêt local au département sera constaté par arrêté préfectoral au plus tard dix-huit mois après la sortie du décret définissant le réseau structurant.

**Globalement, il nous faudra être vigilant, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas désengagement financier de l'État, en demandant aux contribuables départementaux que nous sommes, de financer une partie des futurs investissements en frais d'entretien.**

Il sera alors effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la prise de l'arrêté. Ainsi, les premiers transferts pourront intervenir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Parallèlement, l'intégralité des moyens actuellement alloués à la préservation et à l'exploitation des routes nationales d'intérêt local sera transférée au Conseil Général car comme vous le savez, les modalités de compensation sont maintenant garanties par la Constitution.

- **Allô, service public :**

La première réponse à vos questions administratives en téléphonant au : **39 39**  
 Le 39.39. est accessible du lundi au vendredi de 8 à 19 heures et le samedi de 9 à 14 heures (0,12 €/min à partir d'un poste fixe).

**Gens de Chaussenac émigrant en Espagne aux 17<sup>ième</sup> et 18<sup>ième</sup> siècles.**

A cette époque, beaucoup de cantaliens partaient en Espagne, la plupart comme marchands. On trouve trace de ceux de Chaussenac dans les registres de notaires de Pleaux conservés aux archives Départementales. Le plus ancien est du **30 septembre 1656** : « ...*Jacques Sabatier du village de Cussac a promis dans 15 jours emmener en Espagne Géraud Gineste, de Barriac ; lequel Gineste fera néanmoins sa dépense en s'en allant et étant ès-environs de Leyde. Et commençant de travailler de son métier de scieur, ledit Sabatier a promis de le nourrir jusques à la Saint-Mary prochain et lui payer la somme de 32livres. Et moyennant ce, ledit Gineste a promis et s'est obligé de servir pendant ce temps ledit Sabatier audit étier de scieur...* » (Delalo, notaire royal) [Archives Départementales du Cantal, 3 E 187,16]

Tous les autres actes concernent des marchands décédés en Espagne où ils allaient généralement en groupes associés, en voici des extraits :

« *Le 17 avril 1680, Jeanne Blanc, veuve Jean Girou, marchand, et Louis Cabanes, son gendre, marchand, habitants du village de Contre ... ont fait et constitué leur procureur exprès : Jacques Rongier, marchand, de Pleaux, pour et au nom des constituants exiger, prendre et recevoir de Jean Brugas, marchand, de la paroisse de Pleaux, étant à présent en Espagne, ville de Sigorbe, trafiquant, et tous ceux qu'il appartiendra, ce qui est dû aux constituants de la vente d'un cheval et de 2 mules que ledit Girou avait vendus avant son décès, ensemble la somme de 25 escus, monnaie de Valence, que ledit Brugas trouva dans un soulier dudit Girou après le décès d'icelui, qui provenait en partie de ladite vente de cheval et mules ... Et du tout, en ce recevant, en bailler quittance...* » (Delalo, notaire royal) [A.D. Cantal, 3 E 187, 99]

« *Le 24 octobre 1685, accord au sujet de la succession de Jean Garcelon, marchand, de Chaussenac, décédé à Alicante ; accord passé entre Antoine Garcelon, son frère, marchand, dudit Chaussenac, et Hélie Chadefaux, veuve et héritière de Louis Garcelon, de Glénat. Lesdits Antoine et Louis, frères, avaient été nommés tuteurs d'un enfant mâle dudit défunt Antoine, qui fut conduit en France. Les biens délaissés en Espagne par ledit feu Jean avaient été estimés à 900 livres, et restés au pouvoir des nommés Pomeyrol et Cousques, qui en étaient chargés. Ledit Antoine reçoit le revenu de ladite somme de 900 livres depuis que l'enfant est en France. Mais ledit Louis, son frère, étant décédé, il s'accorde sa veuve.* » (Delalo, notaire royal) [A. D. Cantal, 3 E 187, 117]

« *Le 12 septembre 1696, Amblard Jarrige, laboureur, du village de Chassiols, ayant donné procuration à Antoine Jarrige et Guillaume Pomeyrol, d'Ally et du village d'Ostenac, s'oblige envers ceux que, en cas où ils ne puissent prendre les marchandises et effets délaissés par Etienne Jarrige, son père, lors de son décès arrivé à Macotère, près de Pignerande, en Castille la Vielle, des mains d'Antoine Brolange, exécuteur testamentaire dudit défunt ... en ce cas, il s'oblige de rendre et payer auxdits Jarrige et Pomeyrol, la somme de 200 livres qu'il a reçue d'eux pour la valeur des marchandises, argent et effets délaissés par son dit père, à la charge par eux de rapporter dûes diligences et refus tant dudit Brolange et autres...* » (Delalo, notaire royal) [A.D. Cantal, 3 E 187, 146]

Voici maintenant, du 18<sup>ième</sup> siècle, la déclaration de décès d'un marchand, par ses associés :

« *Le 4 juillet 1754, Pierre Delpuech, marchand, de Granoux, paroisse de Pleaux, et Jean Delzongles, marchand, de la Rivière, paroisse de Saint Martin Cantalès, ont déclaré que Antoine Maurel, marchand, de Cussac, paroisse de Chaussenac, leur associé, est mort à la*

ville de Borhi dans l'Aragon, depuis le 30 septembre 1753... et ils ont rendu compte à Géraud Mollade l'ainé, de Cussac, beau-père dudit Maurel, avec Jean Delpuech, de Maillet, paroisse de Loupiac, Antoine Vigier, de Chaussenac, Joseph Vigier, de Saint Christophe, leurs associés, de ce qui revenait audit feu Antoine Maurel de liquide au jour de son décès, dans leur société, suivant l'acte passé devant le notaire sous-signé le 15 juin dernier... Laquelle déclaration, ils font valoir et servir à la veuve dudit Maurel ainsi que de raison... » (Lacroix, notaire royal) [A. D. Cantal, 3 E 194, 54]

Enfin, une procuration, pour recherche des biens d'un chaudronnier décédé en Espagne.

« **Le 12 mars 1782**, Toinette Mollat, veuve d'Antoine Basset, marchand, habitante du village de Cheyssiol, paroisse de Chaussenac, a constitué ses procureurs généraux, spéciaux et irrévocables : Antoine Bancharrel et Joseph Basset, ses gendres et fils, marchands chaudronniers, originaires dudit Cheyssiol, de présent demeurant à Saragouze ou environs, en Espagne, auxquels elle donne plein pouvoir et puissance de, pour elle et en son nom, faire expédier le testament d'Etienne Basset, son fils, leur beau-frère et frère, décédé dans ladite ville ou aux environs depuis le 12 février dernier, et le faire mettre en règle ; et après cela, de faire la recherche de tous les biens que ledit Etienne a laissé dans ladite ville ou aux environs ; et à cet effet, élire domicile, constituer procureur ... faire assigner les débiteurs et redevables de ladite succession, les y contraindre par les voies ordinaires ... traiter et transiger avec les associés dudit défunt, donner acquit et quittance, payer les frais de testament, les honneurs funèbres dudit défunt et legs s'il y en a. Ensuite, renvoyer le surplus de tout ce qu'ils recevront avec l'expédition dudit testament à la constituante qui en a grand besoin ; promettant avoir le tout pour agréable ... » (Biard, notaire royal) [A. D. Cantal, 3 E 194, 136]

Données recueillies par Monsieur **Jean Vezole** (historien) que la municipalité tient à remercier.

\*\*\*\*\*

**Extrait de « Vieux Châteaux et Vieilles  
Églises de la Haute-Auvergne »  
des Dr de Ribier et Abbé Peschaud 1930**

« L'église de Chaussenac, dont la nef romane a disparu, est la seule de l'archiprêtré, avec celle de Vebret, qui forme un parallélogramme rectangle parfait. Le chevet droit est percé de fenêtres romanes de bonne facture. L'ancien clocher à peigne n'était pas sans mérite et le clocher gothique, construit en 1888, prétentieux et banal, ne le fera pas oublier. On y conserve un très joli lavabo en cuivre jaune repoussé, travail du XVII<sup>ième</sup> siècle, portant les armes de Gaston d'Orléans et de Marie de Lorraine, sa seconde femme. »



FIG. 138. — Église de CHAUSSENAC. Lavabo du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Le mot des associations :

### Club Rencontre



Cette année 2004 a vu notre Club se rendre dans l'Aveyron à la Vallée des Daims et à Conques, nos adhérents ont pu se restaurer à l'Auberge de la Xaintrie à Saint Privat, au restaurant Chassan à Pleaux mais aussi à Montplaisir au relais des chasseurs le 18 septembre.

Notons également le bon déroulement de la kermesse annuelle le 8 août. « Merci, Abel, le pain était bon. » toujours aussi dévoué, notre super boulanger ! Sans oublier toutes les personnes qui ont contribué au succès de la manifestation.

Samedi 4 décembre, nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table au restaurant Chassan à Pleaux pour le repas de fin d'année. En cette occasion saluons l'entrée de Madame Andrée Suzanne.

Cette année à vue aussi le départ en Corrèze de Monsieur et Madame Juillard, nous leur souhaitons de passer encore de longs jours heureux entourés de leurs enfants.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Les boulangers pour la kermesse.

La secrétaire  
N. David

### Association des Anciens Combattants

#### Cérémonie du 11 Novembre 2004.

Malgré le froid de ce 14 novembre, la population a répondu présente pour commémorer l'Armistice de 1918. Les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Chausseac-Brageac se sont réunis lors du traditionnel repas, servi par M. Labrunie d'Ally, à la Salle des Fêtes de Chausseac (29 convives).

L'association tient à remercier les familles BIJARD et DUMAS qui ont versé un don à l'association suite au décès de Monsieur Marcel BIJARD et Monsieur Jean DUMAS.



# Union Sportive Chaussenacoise



Depuis la reprise, l'U.S.C. alterne les bons et les mauvais résultats, ce qui explique aujourd'hui une cinquième place dans sa poule de deuxième division, et compte déjà 10 points de retard sur le leader Vebret.

Quel dommage ! Cette équipe a largement les moyens de jouer les premiers rôles dans son championnat. Toutefois, il faut rester serein, les cochons ne sont pas encore dans le maïs et les hommes de P. Dabertrand et S. Capel auront à cœur d'inverser la tendance.

En ce qui concerne la coupe : l'U.S.C. est toujours en lice pour la Coupe Combourieu et la Coupe Barrès. On peut donc rêver à une finale pour fêter les 40 saisons consécutives de l'U.S.C. qui auront lieu en cette année 2005. Pour cette première partie de matchs de championnat et de coupe, je tiens à féliciter l'équipe dirigeante et le corps arbitral qui réalisent un travail remarquable et assument avec sérieux leurs engagements du début de saison.

L'U.S.C. présente à la population chaussenacoise, à ses sponsors et supporters ses meilleurs vœux pour l'année 2005.

Elle souhaite aussi les remercier de la générosité dont ils font preuve lors du passage des calendriers.

Merci et bonne année à tous.

Christian Lescure.



L'équipe de la saison 2004-2005

# Comité des Fêtes



Cette année, la fête patronale a commencé par une exposition des amis de la basse cour où poules, coqs, lapins, pigeons, cailles, ... ont attiré un « défilé » de personnes tout au long du matin.

La journée a continué avec le groupe « Sciences Po » où cela a mis un peu d'animation dans le bourg. Heureusement, car encore une fois les manèges, pêches aux canards, ... nous ont posé « un lapin » !!! Malheureusement, le plus regrettable c'est pour nos cher bambinos !!!

Un repas où environ 200 couverts ont été servis, suivi d'un bal avec « Les Nostalgiques », pour clôturer cette belle journée.

Dimanche matin a commencé la messe solennelle ; suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Dans l'après-midi, nous avons assisté à une prestation des « Bouscas ». La soirée a commencé par une retraite aux flambeaux où beaucoup d'enfants étaient présents pour se retrouver tous au stade, pour admirer un feu d'artifice particulièrement magnifique. Le retour a été animé par une grande bataille de confettis. Puis rendez-vous au bal avec Philippe FRAYSSAC et son équipe.

La fête s'est terminée par le concours de pétanque, lundi après-midi, où 35 équipes ont participé.

Bilan de cette fête : un bénéfice.

Le 17 octobre, en association avec la Bibliothèque de Chausсенac et la Médiathèque d'Aurillac, nous avons participé à une journée « TOUAREGS » dans le cadre de « Lire en fête ». Cette journée a été très bien remplie où beaucoup de choses ont été apprises. Elle s'est clôturée par un repas « Couscous » où 80 personnes étaient inscrites. Malheureusement, nous avons connu un petit déficit.

Cette année encore, nous avons reconduit les illuminations de Noël, aussi, avons-nous invité chaque personne à y participer en décorant leur maison ; afin d'assister un an de plus à un spectacle de lumières, décorations, ... féeriques.

La secrétaire,  
E. Delbos.

# COMICE AGRICOLE

La Fête du Pain avec génisse à la broche a rencontré le succès habituel au mois de juillet dernier. La soirée s'est déroulée dans la plus grande ambiance grâce à l'orchestre SALARD qui a animé le bal.

Le Comice s'est déroulé sous un magnifique soleil d'automne. Onze éleveurs venus d'Ally, Barriac les Bosquets, Chaussenac, Pleaux, Tourniac, Saint Illide et Rilhac Xaintrie ont présenté une centaine d'animaux de race SALERS. La tradition a été maintenue à la joie des organisateurs et des éleveurs fiers de monter des animaux de qualité. Parmi le palmarès, citons le prix d'honneur : 1<sup>er</sup> Alain DAYRAL, 2<sup>ème</sup> GAEC Parsoire, 3<sup>ème</sup> Gilbert BREUIL.

*Le prix  
d'honneur*



**Le jury :**

T. Lacombe,  
D. Freyssinier,  
J. Vergne,  
J.P. Lafeuille,  
J.P. Tournadre,  
S. Champagnac.





# Bibliothèque

Avec un nombre d'adhérents en hausse constante : 53 adultes, 4 adolescents et 17 enfants, la bibliothèque continue à proposer des animations aussi diverses qu'accessibles à tous.

- du 22 septembre au 17 octobre : exposition sur l'art africain.
- le 23 septembre : soirée scrabble (rappelons que ces soirées sont ouvertes à tous et gratuites).

- le 17 octobre : dans le cadre de la manifestation nationale « Lire en Fête » la bibliothèque et le comité des fêtes proposaient une journée découverte intitulée « TOUAREGS : les hommes bleus » animée par Laurence LACROIX, jeune femme originaire de Riom-ès-Montagnes ethnologue passionnée par ce peuple de nomades parmi lesquels elle a séjourné à plusieurs reprises.

Une centaine de personnes ont défilé tout l'après-midi découvrant la vie quotidienne de ces nomades : leur passé, leur avenir, leur écriture « le tiffinagh », les contes, les jeux, leur nourriture, grâce à des explications détaillées avec de nombreux supports tels qu'une exposition « La terre n'a qu'un soleil », une tente entièrement aménagée, des ateliers d'écriture, de jeux et la dégustation des 3 thés.

Tout y était et pour un dépaysement complet. La soirée s'est terminée par un excellent couscous agrémenté de desserts africains. « Quelle belle journée », rendez-vous pour un prochain voyage - destination à définir.

- le 20 octobre : les Amis de Salers nous rejoignaient pour une soirée consacrée à Georges Sand. Les participants ont pu ainsi évoquer les différents aspects de la vie de cet écrivain hors du commun.

Outre ces activités, il faut noter également le renouvellement des dépôts prêtés par la Médiathèque Départementale :

- le 22 septembre : CD et K7 audio : 166 titres au choix,
- le 28 septembre : les livres : 582 volumes,
- le 19 novembre : 75 jeux,
- le 25 novembre : DVD et K7 vidéo : 151 films et documentaires.

## Nos statistiques :

- Livres : 430 sorties (du 12 mai au 28 septembre 2004),
- CD - K7 audio : 109 sorties (du 4 mai au 22 septembre 2004),
- K7 vidéo - DVD : 115 sorties (du 18 juin au 25 novembre 2004),
- Jeux : 44 sorties (du 22 juin au 19 novembre).

**Jours et heures d'ouverture :**

Lundi de 14 à 16 heures,  
Mercredi de 15 à 17 heures,  
Samedi de 10 à 12 heures.



**Cotisations :** « Inchangés pour l'année 2005 »

Adulte : 5 €

Enfant de 7 à 15 ans : 2,50 €

Enfant de moins de 7 ans : gratuit sous le couvert d'une adhésion adulte.

\* N'oubliez pas de renouveler votre cotisation, c'est grâce à cela que nous pouvons acquérir des ouvrages récents. Les prochains achats s'effectueront en début d'année.

En attendant de vous voir aussi nombreux sinon plus, nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos vœux pour 2005.

**Jacques MALLOUET nous a quitté.**

Nous tenons à évoquer la disparition de cet écrivain cantalien. Observateur attentif de la vie des hommes de nos campagnes, de nos montagnes et de nos bourg, il a rédigé maints ouvrages. Il nous a fait plusieurs fois l'honneur et le plaisir de participer à des manifestations organisées dans notre commune. Son regard vif et malicieux, son humour, sa passion pour les gens vrais et simples, sa discrétion, son engagement pour la langue occitane sont autant de souvenirs vivants pour ceux qui l'ont rencontré.

Jacques Klem.



Jacques MALLOUET, à la bibliothèque de Chaussenac, lors de la fête du livre en 2003.

## **Association Chaussenacoise de Promotion de l'âne et du poney**

Le 21 août 2004 a eu lieu la première exposition de l'Association. Nous remercions tous les bénévoles, les nombreux exposants et toutes les personnes qui nous ont offerts des lots pour la tombola.



Nous vous donnons rendez-vous pour de nouvelles manifestations l'année prochaine et nous vous souhaitons tous nos vœux pour l'année 2005.

Le bureau.



Les promenades en calèches ont eu énormément de succès.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 8 janvier 2005 pour la Galette des Rois à la Salle des Fêtes de Chaussenac, à partir de 20 heures (avec orchestre).

## Association Patrimoine

Une œuvre contemporaine accrochée dans l'église.

L'église de Chausсенac abrite maintenant une huile, une toile, une œuvre créée par Marcel MAZAR. L'accrochage de celle-ci a fait l'objet d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreux donateurs, de Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac et naturellement de l'artiste.



Le Maire a rappelé les caractéristiques architecturales et décoratives de l'église Saint Etienne ainsi que les nombreux travaux de restauration effectués par la municipalité depuis 1990. Le concours financier de l'Association du Patrimoine a été précieux pour contribuer à la restauration de deux peintures du XVII et XVIII siècle. « Est-ce un hasard ? Si les murs des deux chapelles situées à l'entrée de l'église étaient désespérément vides. Ne l'étaient-ils pas pour accueillir en ce début du XXI siècle une œuvre contemporaine ? A quelques kilomètres, au pied de la prestigieuse église romane de BRAGEAC, Marcel MAZAR a son atelier. Opportunité, situation prémonitoire, qui sait ? Aussi en 2003, l'Association Du Patrimoine,

encouragée par la municipalité, a sollicité le peintre pour créer une œuvre à cet effet. Il en accepta tout de suite le principe, visita les lieux, fit des projets... et réalisa l'œuvre définitive intitulée « VOILE DE MAI » ».

Marcel MAZAR expliqua, en tout simplicité, le message qu'il a essayé de transmettre en réalisant cette toile : « j'ai opté pour une œuvre non-figurative permettant d'évoquer des sentiments, la pensée, la contemplation ou la ferveur... Cette toile est un réel support pour la pensée, c'est de l'Art sacré. Faut-il rappelé que le mois de Mai est celui de la prière ... »

Madame Odile MONTOIS au nom de l'Association « Patrimoine de CHAUSSENAC » a remercié les 78 personnes qui ont versé un don, répondant ainsi largement à la souscription lancée à cet effet. Le montant global des dons s'est élevé à 2575 € couvrant ainsi 75 % du coût d'acquisition de l'œuvre.

Monsieur l'abbé DE LAVAL également présent à la cérémonie, exprima sa satisfaction, tout sur la qualité de l'œuvre que sur le message qu'elle transmet.